JOURNAL DE MONAGO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISSANT LE MARDI

ABONNEMENTS:

Monaco — France — Algérie — Tunisie Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr. Pour l'Étranger, les frais de poste en sus Les Abonnements partent des 1^{cr} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION 22 — Rue de Lorraine — 22

Tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyê deux exemplaires sont insérés dans le journal

Les manuscrits non insérés seront rendus

INSERTIONS:

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent. Pour les autres insertions, on traite de gré à gré

S'adresser au Gérant, 22, rue de Lorraine

PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance du 16 janvier 1902, M. Eugène-Marie-Louis Carrière a été nommé notaire à Monaco, en remplacement et sur la présentation de M. Antoine Blanc, démissionnaire.

Par Ordonnance du 18 janvier 1902, M. Gaston Moch a été nommé Conseiller privé de S. A. S. le Prince.

Par Ordonnance en date du même jour, M. le docteur Joseph-Ernest Vivant a été nommé médecin consultant de S. A. S. le Prince.

Après avoir été choisie comme lieu de réunion, en 1807, du dix-septième Congrès de l'Association Littéraire et Artistique Internationale et, en 1901, du premier Congrès de l'Association Internationale de la Marine, la Principauté servira cette année de théâtre à trois nouvelles manifestations de grand intérêt.

Ce sont, actuellement, les préparatifs des savantes et audacieuses expériences d'aérostation de M. Santos-Dumont. En avril prochain aura lieu une conférence internationale de la Presse Médicale, et, dès les premiers jours du même mois, le onzième Congrès universel de la Paix. Voici, au sujet de cet important Congrès, l'article paru le 13 janvier courant, dans le Journal « l'Indépendance Belge »:

Le Xe Congrès universel de la Paix, réuni en septembre dernier à Glascow, avait laissé au Bureau international de la Paix le soin de décider le lieu et la date de la prochaine session. A ce moment, on se trouvait en présence d'une seule invitation, venue de la municipalité et de la Société de la Paix de Toulouse, et il semblait donc certain que le Congrès de 1902 se tiendrait dans cette ville, bien qu'il ne dût être qu'à deux ans d'intervalle du dernier Congrès tenu en France, lors de l'Exposition universelle.

Entre temps, les Sociétés de la Paix furent l'objet d'une seconde invitation, qui présentait de grands avantages politiques; le Prince de Monaco exprime, en effet, le désir de manifester sa sympathie à l'idée pacifique en offrant sa merveilleuse Principauté comme siège au XI Congrès.

On sait que le Prince a voué jusqu'ici toutes ses forces et sa fortune à la science. Ses travaux anthropologiques et zoologiques, et les nombreuses croisières par lesquelles il a renouvelé l'océanographie par l'étude de la faune des grandes profondeurs, lui ont valu le titre de membre correspondant de l'Académie des sciences de Paris, et, en ce moment même, s'achève à Monaco la construction d'un vaste musée océanographique, dont les collections et les laboratoires seront uniques au monde.

Mais là ne se borne pas l'activité du Prince. Tandis que, pendant l'affaire Dreyfus, il prenait parti, avec un rare courage, du côté que lui indiquait la droiture de sa conscience, il ne se contentait pas de s'élever ainsi au-dessus des petites rivalités de rang et de coterie : il songeait aussi à

l'aplanissement de rivalités plus graves encore, et rêvait de mettre sa haute situation personnelle au service de l'affermissement de la paix internationale,

De la, la réunion, a Monaco, dans ces derniers temps, de plusieurs congrès internationaux, dont certains laisseront dans cette ville des traces permanentes. C'est ainsi que le Tribunal Maritime international, dont la création est des maintenant acceptée en principe par la plupart des puissances, aura, selon toute vraisemblance, son siège à Monaco; il est superflu d'insister sur l'importance de cette institution, à laquelle les affaires ne manqueront pas, et qui, simple tribunal civil, mais organe officiel et international, habituera les peuples à l'idée d'une justice internationale, mieux que ne peut malheureusément le faire — faute de causes à juger — la Cour de La Haye. Dans un autre ordre d'idées, purement scientifique, mais de haute utilité publique, un congrès qui siègera ce printemps à Monaco, y amènera probablement la création d'un autre bureau permanent international.

Bref, on voit que le Prince s'efforce de faire de son petit territoire neutre, non seulement un asile pour les sciences naturelles, mais encore un centre d'internationalisme agissant comme le sont déja Berne et Bruxelles et comme devrait l'être la Haye.

Dans ces conditions, la réunion d'un Congrès de la Paix à Monaco peut être considérée comme faisant partie d'un ensemble de mesures de nature à aider considérablement au développement de l'idée pacifique. Et il est permis d'ajouter qu'on peut attendre beaucoup des hautes amitiés, bien connues, du Prince; il n'est pas indifférent, en effet, que tels grands et puissants personnages, mal renseignés jusqu'ici sur les tendances du parti pacifique international, les connaissent désormais d'après ce que leur rapportera quelqu'un en qui ils ont toute confiance. Toutes ces importantes raisons ont été comprises des pacifiques toulousains, qui mirent la meilleure grâce à s'effacer devant l'invitation du Prince de Monaco, pour en permettre l'acceptation par le Bureau de Berne. En compensation de leur déconvenue, leurs collègues français ont résolu de tenir dans leur ville (probablement à la Pentecôte) le premier Congrès national des Sociétés françaises de

Ajoutons enfin que le Congrès se tiendra pendant la semaine de Pâques vraisemblablement du 1er au 5 avril. Ce fait, joint aux relations directes qui existent entre Monaco et toutes les grandes villes d'Europe, permet de compter qu'il sera exceptionnellement brillant. Il peut être gênant, en effet, d'interrompre, pour aller à un Congrès lointain, le voyage ou la villégiature des grandes vacances, tandis qu'on est parfois embarrassé d'employer agréablement les vacances de Pâques: quel emploi plus merveilleux peut on rèver, pour ces dernières, qu'une excursion sur la rive d'azur, en pleine fèerie du printemps?

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles

DE LA PRINCIPAUTÉ

Le merveilleux programme du neuvième concert classique avait attiré dans la salle du Casino une affluence considérable, bien que ce fut jour de courses. La séance était consacrée à Beethoven et à Wagner, ces deux Titans de la musique. Le maître de Bonn était représenté par l'ouverture de Coriolan, page d'un dramatique impressionnant, et par la célèbre Symphonie en ut mineur. Ces deux compositions ont été magistralement exécutées, notamment le scherzo de la Symphonie où se trouve un trait de contrebasse fort difficultueux.

La seconde partie du concert était consacrée au maître de Bayreuth. M. Jehin, qui possède a fond la musique wagnérienne et la dirige avec une entente parfaite et une véhémence admirable, a conduit supérieurement le *Prélude* et la *Mort d'Yseult*, où Wagner semble avoir atteint le sommet du pathétique. Très bonne exécution également de *Siegfried-Idyll*; venait ensuite la marche funèbre du *Crépuscule des dieux*, qui est un chefd'œuvre de description tragique et où Wagner a rassemblé les divers thèmes de la vie de Siegfried. Cette héroïque composition a été interprétée de la façon la plus remarquable par notre merveilleux orchestre, que la salle a couvert d'acclamations après ce dernier morceau.

Le concert se terminait par l'ouverture du *Tannhaüser*, page aujourd'hui universellement connue, et qui a valu de nouveaux applaudissements à la phalange orchestrale de Monte Carlo.

Voilà certainement l'un des plus beaux concerts de la saison.

Les courses annuelles de Janvier constituent pour notre littoral un attrait exceptionnel, et l'hippodrome du Var est un centre mondain et sportif où volontiers se retrouvent et se confondent tous les membres de la colonie étrangère et toutes les notabilités de la région. Les deux premières journées qui ont eu lieu jeudi et dimanche derniers ont été favorisées par un ciel merveilleux et une température véritablement printanière. Aussi leur succès a-t-il été complet. La seconde journée, avec l'attrait nouveau d'un grand prix de cent mille francs a été particulièrement brillante; jamais foule aussi nombreuse n'avait envahi la pelouse; jamais affluence mondaine plus élégante ne s'était pressée dans l'enceinte du pesage dont la grande terrasse et les coquettes constructions remises à neuf présentaient un coup d'œil char-

S. M. le Roi Léopold, de Belgique, a assisté à cette belle réunion hippique et il a vivement félicité M. Camille Blanc, Président de la Société des Courses, de la parfaite organisation et de la complète réussite de cette journée du Grand Prix, admirable tant au point de vue sportif qu'au point de vue mondain.

Voici quels ont été les résultats des deux réunions :

PREMIÈRE JOURNÉE. — Jeudi 16 Janvier

Prix Blondin. — (Steeple-chase. — A réclamer), 3,000 francs; 3,400 mètres:

1er, Argument, h. 6 ans, 73 k., à M. Ch. Liénart (Chapman).

2°, Chevalier-Pini, ch. 5 ans, 69 k., a M. J. Stern (Patton).

3e, Radoteuse, jt. âgée, 69 k., à M. Eugène Fischhof (A. Clay).

Non placés: Décembre (F. Bates), Kirsch (A. Bates), Sadourding A. Johnson) et Caprée (Benoit); Doux-Pays (F. Hall) et Sainte-Hélène (W. Cook) dérobés; Hécla-II (Campbell) tombée.

Prix d'Essai. — (Steeple-chase), 5,000 francs — 3,400 mètres:

1er, Couesdon, ch. 6 ans, 71 k., au comte L. de la Boutetière (F. Bates).

2º Geta, pn. 4 ans, 65 k., à M. M. de Goyenèche (Tamin).

3º Carmel-II, pn, 4 ans, 65 k., à M. Ch. Liénart (Chapman).

Non placés: Mare-Laveuse (A. Clay) et Saldicar (Bourgogne); Dolofan (Barlen) Sautoir (Free), Céréale (A. Flint) et Risk (Jekyll) dérobés Formosa (Seibert) et Siegwart (Maertens) tombés.

Gagné par une encolure ; le 3e à quatre longueurs.

Prix du Conseil Général. — (Course de haies). 3,500 francs — 2,800 mètres:

1er, Pégase, ch. 6 ans, 64 k., à M. A. Emond (West). 2e Robo, 5 ans, 64 k., au Prince G. Stourdza (A. Johnson).

3c. Satin-II, pn. 4 ans, 60 k., a M. Duffoure (A. Clay).

Non places: Querelleuse (P. Pantall), Amoureuse (Horacek), Floridor-II (Collier), Le Palladium (Berges), Sainte-Claire (Bourgogne) et Eglandier-II (M. de Romanet).

Gagné par une courte tête ; le 3e à dix longueurs.

DEUXIÈME JOURNÉE. - Dimanche 19 janvier

Prix Phébus (Course de haies. — A réclamer) 3,000 fr. — 2,800 mètres :

1er, Kao-Li (5,000), pn 4 ans, à M^{me} la baronne de Forest (West).

2°, Rafale (2,500), pn 4 ans, 61 k. 1/2, à M. Eug. Fischhof (A. Clay).

3°, Fort-Ténor (5,000) pn 4 ans, 62 k. 1/2, à M. L. Randon (Atkinson).

Non placés: Hécla-II (Mitchel), tombé; Ben-Tifella (Chapman); Ruby-Ray (A. Banner), tombé; Moselle (Lacassie) et Caracalla (Leborgne).

Gagné par 2 long. 1/2; le 3e, à 10 longueurs.

Kao-Li, réclamé pour 5,555 francs par sa propriétaire.

Grand prix de la ville de Nice (Steeple-chase. — Handicap) 100,000 francs. — 5,000 mètres. — (Grande piste en huit).

1er, Gratin, ch. agé, 72 k, à Mme Ricotti (Turner).

2°, Karapatte, jt 5 ans, 65 k., à M. L. Ravaut (L. Bariller).

3°, Lierru, ch. 6 ans, 62 k., à M. H. Jennings (Roberts).

4°, Radieux, pu 4 ans, 60 k., au comte L. de la Boutetière (F. Bates).

Non placés: Oural (J. Clay), Fadri (A. Clay, Tendre-Amour (Bergès), Palmarès (Gildon), Kaiser (Collier), Merveilleuse (West), Bilbaude (Wright), Pierre-Ybarrol (Robert), Guindal (Tamin), Esperanza (A. Johnson), Jérémiade (Ch. Barillier), Siegwart (Maertens); Monôme (Chapman), Risk (Jekyll) et Sainte-Hélène (Cook), tombés; Martial (A. Newby), arrêté; Gilbert (Hall), dérobé.

Gagné par 1 long. 1/2; le 3° , à 3/4 de longueur; le 4° , à 1/2 longueur.

Prix des Alpes-Maritimes (Course de haies. — Handicap) 4,000 fr. — 2,500 mètres :

1er, Floridor-II, eh. 5 ans, 63 k. 1/2, à M. Th. Dousdebès (A. Johnson).

 2° , Pégase, ch. 6 ans, 67 k. 1/2, à M. A. Edmond (Collier).

3°, Audmint, pn 4 ans, 63 k., à M. Ch. Liénart (J. Chapman).

Non placés: Ramage (M. de Romanet), Eglantier-II (Nore), Œil-de-Chat (Bourgogne); Cap-Martin (West), arrêté; Amoureuse (Horracek), tombé.

Gagné de 5 longueurs; le 3e, à 3/4 de longueur.

Les quatre autres réunions, avec le beau temps persistant dont nous jouissons cet hiver, ne sauraient être moins brillantes que les précédentes; elles auront lieu, on le sait, les 22, 24, 26 et 29 janvier.

Le premier Concours international d'échecs qui a eu lieu l'hiver dernier à Monte Carlo a été si bien accueilli dans le monde spécial des nombreux amateurs de ce noble jeu et a causé dans la presse étrangère un retentissement si flatteur que l'Administration de la Société des Bains de Mer a décidé de renouveler, cette année cet intéressant tournoi. Le Comité d'organisation et de direction est ainsi composé :

Président : S. A. S. le prince de Mingrélie.

Vice-Présidents: MM. le conseiller Albert Clerc et Louis Hoffer.

Membres: MM. H. Delaire, S. Rosenthal, Isaac Rice; Col. Ch. Moreau, Pécher, J. Kieffer, Salvioli, Lemarchand, M. Cutcheon, Simonson, Aug. Wasmuth, E. Asselin, G. Boledent, Dr L. Maurat, W. Lentz, Dr E. Lasker.

Juge-Commissaire: M. Arnous de Rivière.

Le tournoi s'ouvrira le 1er février 1902; la première séance sera consacrée à la réception des concurrents et au vote des diverses questions établies dans le réglement et de celles qui auront été réservées.

Les prix sont fixés comme suit :

Quatorze mille francs votés par le Conseil d'Administration du Cercle des Etrangers de Monte Carlo.

Cinq cents francs offerts par S. A. S. le prince de Mingrélie et cinq cents francs de la part de M. le baron Albert de Rothschild (de Wien) pour parties brillantes.

Deux cent cinquante francs, don de M. le Captain A.-S. Beaumont. Prix spécial selon l'avis du Comité.

Mille francs souscrits par M. Mac Cutcheon, à l'intention de faire expérimenter sa variante dans la partie française.

Sans compter d'autres récompenses promises, mais dont le montant n'a pas été déterminé.

M. Girard de Cailleux a été nommé Commissaire Spécial au Cercle des Etrangers, en remplacement de M. Gérard, et cette nomination a été agréée par le Gouvernement.

M. Maire, sous-chef à la gare de Monte Carlo, vient d'ètre nommé sous-chef de gare à Menton.

A partir du 25 janvier courant le train express 433 partant de Nice à 5 h. 5 du soir, arrivant à Monaco à 5 h. 31, à Monte Carlo à 5 h. 36, sera prolongé jusqu'à Menton où il arrivera à 5 h. 49.

Le train express nº 434 partira de Menton à 6 h. 10 du soir pour arriver à Monte Carlo à 6 h. 22, à Monaco à 6 h. 26, et à Nice à 6 h. 47.

Dans ses audiences des 14 et 17 janvier courant, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations ci-après :

Michel-Bernard Prod'homme, né à Lisieux (Calvados), le 2 novembre 1855, ébéniste, sans domicile fixe, et Vitaline-Marie-Rosalie-Joséphine, sa femme, née à Ginay (Orne), le 21 mars 1859, couturière, aussi sans domicile fixe, tous les deux à 48 heures de prison, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

Jean-Palénun Giraud, né à Besse (Puy-de-Dôme), le 11 janvier 1860, journalier, sans domicile fixe, 8 jours de prison et 16 francs d'amende (même délit).

Alexandre-Benoît Eva, né à Carnaglio (Italie), le 15 novembre 1842, journalier, demeurant à

Cabbé-Roquebrune, 10 jours de prison et 16 francs d'amende (même délit).

Samuel Böhlen, né a Riggisberg (Suisse), le 9 avril 1843, garçon d'hôtel, sans domicile fixe, 6 jours de prison et 16 francs d'amende (même délit).

Rosine-Anna-Laure Testi, née à San-Félice-sul-Tanaro (Italie), le 7 septembre 1868, sans profession, demeurant à Marseille, 48 heures de prison et 16 francs d'amende (même délit).

Jeudi 23 Janvier 1902, à 2 heures et demie

10 CONCERT CLASSIQUE

DE MUSIQUE ANCIENNE ET MODERNE sous la direction de M. Léon JEHIN

TIR AUX PIGEONS DE MONACO

Mercredi dernier, 42 tireurs ont pris part au *Prix Hall* qui a été gagné par M. Poizat, 9 sur 9; les deuxième et troisième places ont été partagées entre MM. lord Rosslyn et Paccard, 8 sur 9.

Les autres poules ont été gagnées par MM. R. Gourgaud, C. Robinson, Hannam, Catenacci, comte O'Brien.

38 tireurs ont pris part, vendredi, au *Prix Journu*, qui a été partagé entre MM. le comte de Neiva, Brasseur et Queirolo, 7 sur 7.

La poule a été gagnée par M. le comte de Neiva. Hier, 53 tireurs ont pris part au *Prix Moncorgé* qui a été gagné par MM. Paul Lunden et Paccard, 6 sur 6; M. R. Gourgaud, 5 sur 6, troisième.

Les poules ont été partagées entre MM. Chase et Journu.

Jeudi 23 janvier. — Prix des Hortensias, 1,000 francs. Samedi 25 janvier. — Prix des Œillets (hand.), 1,000 fr. Mardi 28 janvier. — Grande Poule d'Essai, 3,000 fr. et une Médaille d'or.

Jeudi 30, Vendredi 31 Janvier et Samedi 1er Février.
— Grand Prix du Casino, un Objet d'art et 20,000 fr.
Lundi 3 février. — Prix de Monte Carlo (handicap),
4,000 fr. et une Médaille d'or.

Mercredi 5 février. — Prix des Dalhias, 2,000 francs. Vendredi 7 février. — Prix de Monaco (handicap), 2,500 francs.

Lundi 10 février. — Prix des Clématites, 1,000 francs. Mercredi 12 février. — Prix des Violettes (handicap), 500 francs.

Vendredi 14 février. — Prix de Février, 500 francs. Lundi 17 février. — Prix de Beaulieu (handicap), 1,000 fr.

THÉATRE DE MONTE CARLO

LE COUP DE FOUET, comédie en trois actes. — LA FIGURANTE, comédie en trois actes.

C'est un très amusant vaudeville que ce Coupde fouet, dû à deux maîtres du genre, MM. Georges Duval et Hennequin. L'intrigue en est originale: il s'agit d'un homme marié, Barisard, qui cherche à faire ses frasques impunément, et qui pour y parvenir imagine de se créer un sosie nomme Cornaillac chargé d'endosser ses escapades. Pour mieux tromper les siens il a l'audace de venir lui-même sous le pseudonyme de Cornaillac dans sa propre maison. Mais il trouve un adversaire en la personne d'une amie de sa femme, Mme Marcinel, laquelle est une fine mouche qui cherche a lui mettre des bâtons dans les roues et à le forcer à avouer sa supercherie. Les trois actes roulent sur cette lutte de malices et les péripéties, trop longues à narrer, sont inimaginablement cocasses; le second acte surtout a déchaîné le fou rire de la salle.

Il faut dire que l'interprétation a été comme à l'habitude excellente; en tête de ligne nous cite-

rons M. Galipaux, d'une fantaisie désopilante dans le rôle d'un jeune poète chevelu; M. Bonarel (Barisard), plein d'entrain et de verve; MM. Marcel Simon et Regnard fort gais et comiques à souhait. Du côté des dames c'est d'abord la belle Marcel Lender (Mme Marcinel), aussi fine qu'élégante; Mlle Thomassin, comédienne très agréable; Mmes Miramon et Gèrard, cette dernière fort drôle dans le rôle de la belle-mère.

La salle a fait fête à cet excellent ensemble et a vivement applaudi cet hilarant vaudeville.

Passant ensuite à un genre plus élevé, l'habile impresario de comédie, M. Emile Simon, nous a donné, vendredi, un véritable régal littéraire, la *Figurante*, comédie de mœurs de M. François de Curel.

La Figurante, c'est une jeune fille pauvre, Françoise, qu'un homme politique en vue, M. de Renneval, épouse sur les instances de sa maîtresse, mais à la condition que celle-ci ne fera que « figurer » une épouse, c'est-à-dire ne lui servira qu'à àvoir une situation régulière dans le monde, au point de vue de son avenir politique. Or, ce qui était à prévoir, Françoise, loin de jouer le rôle platonique et décoratif qu'on attendait d'elle, se fait aimer de son mari et par son intelligence et son adresse parvient bientôt à évincer la vieille maîtresse, Mme de Monneville, mariée d'ailleurs à un vieux savant fort malin et très philosophe. La lutte entre les deux femmes, la finesse ironique du vieux mari, les embarras de M. de Renneval au milieu de cette situation anormale, forment une série de scènes d'un curieux intérèt psychologique dont l'habileté et le talent de l'auteur parviennent d'ailleurs à masquer l'invraisemblance fréquente.

Il y est du reste puissamment aidé par une interprétation vraiment hors ligne et dont seul Paris peut offrir l'équivalent. Qu'on en juge: c'est M. Guitry, le nouveau directeur de la scène de la Comédie-Française, qui jouait le vieux savant, M. de Monneville, et il l'a fait avec une finesse et une pénétration merveilleuse; Françoise est personnifiée par Mme Brandès, la délicieuse comédienne qu'on connaît; Mme J. Brindeau a montré de grandes qualités dans Hélène de Monneville, la femme délaissée; Mme Favart fut admirable de diction dans une figure épisodique; enfin le rôle de M. de Renneval était tenu avec autant de naturel que d'autorité par M. Raphaël Duflos. On le voit, c'est la Maison de Molière transportée par un magique coup de baguette sur la rive d'azur.

Le public a passé une exquise soirée et ne s'est pas lassé de rappeler les artistes formant cet ensemble hors de pair.

Cette série remarquable de spectacles va se continuer par le Marquis de Villemer, la Veine, etc.

Lettre de Paris

Paris, 20 Janvier 1902.

Les Chambres sont rentrées mardi dernier et ont ouvert la dernière session de la législature. Cette rentrée a été très calme et les députés ont agi en personnes que le temps presse et que la besogne déborde. En raison de la fête de Pâques, qui tombe cette année le 30 mars; en raison des Conseils généraux, qui doivent siéger le 7 avril; en raison surtout des élections générales, qui auront lieu au commencement de mai, les députés seront obligés en effet, de se séparer dans deux mois, et il faut qu'en ces deux mois, le budget, dont la discussion est à peine ébauchée, soit bouclé, et que les modifications à la loi électorale, dont quelques-unes sont obligatoires, soient également délibérées.

Il y a des projets à revoir, des interpellations à liquider, des demandes d'autorisations que le gouvernement veut faire examiner. Deux mois et même dix semaines seront insuffisants pour une telle besogne. L'assemblée ne pourra la mener à bien qu'en siégeant deux fois par jour.

Le peu de durée de la session ne portait pas aux compétitions, et le renouvellement du bureau n'a soulevé aucune lutte, à la Chambre. M. Paul Deschanel a été ramené au fauteuil par 228 voix et sans compétiteur. C'est l'honorable

M. Rauline qui présidait à son élection et qui, en l'absence du baron Gérard et de M. Turigny, ses deux doyens d'àge, a ouvert la session et prononcé l'allocution d'usage.

Au Sénat, d'autre part, M. Fallières a été réélu Président sans concurrent, et le Gouvernement n'a qu'à se féliciter de la sagesse avec laquelle ont été repris les travaux législatifs dans les deux Chambres.

Il y aura du bon, cette année, pour les écrivains qui vivent insuffisamment de leur plume : le programme des prix académiques est extrêmement chargé. Il y a les dix mille francs du prix Gobert et les quatre mille du prix Thérouanne, pour les travaux historiques les mieux récompensés. Les littérateurs se partageront les prix Halphen (quinze cents francs), Guizot (trois mille francs), Bordin (même chiffre), et le prix d'éloquence, dont le sujet est l'éloge de Théophile Gauthier. Les poètes concourront pour le prix de poésie (éloge de Victor Hugo), et pour le prix Archon-Desperouse (trois mille francs). En souvenir de ses traductions si célèbres jadis, la veuve de Jules Janin a fondé un prix de trois mille francs pour les traducteurs. Il y a encore le prix Née, de cinq mille francs; le prix Lambert, de seize cents; le prix Toirac, de quatre mille; le prix Saintait, de trois mille; le prix Emile Augier, de cinq mille; le prix Maillé-Latour-Laudry, de douze cents

Ce dernier rappelle au chroniqueur Santillane une anecdote; il fut jadis décerné à Alfred de Musset, qui le refusa, parce que l'objet de ce prix était officiellement indiqué en ces termes un peu impertinents :

« Récompenser un jeune poète dont le talent, déjà remarquable, mérite d'être encouragé. »

C'est même à la suite de cet incident que la formule fut

Pour les hommes d'un autre âge, le prix de poésie évoque le souvenir de M^{me} Louise Colet, celle-là même qui donna à Alphonse Karr un coup de couteau... dans le dos, comme en témoignait une inscription placée dans le salon de l'écrivain. Le prix de poésie était décerné presque chaque année à cette aimable et trop aimante femme, que couvrait la protection de Victor Cousin. Et Viennet, chargé du rapport en sa qualité de secrétaire perpétuel, s'accordait, en enregistrant cette distinction prévue, la joie malicieuse d'écrire : « Le prix de poésie est encore attribué à M^{me} Louise Colet ». Malice académique, pas méchante

La plaisanterie de M. Viennet à propos de Louise Colet pourrait, aujourd'hui, être rééditée à propos de certaines personnes qui sont, en quelque sorte, abonnées aux récompenses académiques, lesquelles constituent pour elles une sorte de rente. Rares sont ces privilégiés; aux concurrents une fois primés l'Académie dit le plus souvent:

— Passez, mon brave homme, on vous a donné déjà! Autrefois, il était de mode de railler les prix; maintenant, on leur parle avec plus de considérations. L'évolution se dessine très nettement. On comprend que, dans une société démocratique, l'initiative d'une compagnie d'élite est fort utile pour remplacer celles des rois et des grands seigneurs, dans la protection efficace des lettres.

Une bien intéressante tentative artistique est à signaler cette semaine : c'est le début, au Nouveau Théâtre, des représentations organisées par la Société des a Latins ».

« Fondés non point uniquement — comme on l'a dit — dans un but précis d'opposition aux littératures du Nord, mais avec une intention plus souriante de faire connaître les chefs-d'œuvre d'art dramatique des races françaises et méridionales, « les Latins » s'efforceront à produire des ouvrages anciens consacrés par l'histoire littéraire ou injustement tombés dans l'oubli et des productions actuelles. Ils offriront, tout à la fois, à un auditoire déjà las de certaines spéculations philosophiques, des reconstitutions des mœurs d'autrefois et des synthèses nouvelles où ils suivront l'évolution de la pensée contemporaine. »

C'est par ces ligues que débute la profession de foi que les « Latins » ont fait distribuer au public comme une préface à ce premier spectacle. Leur programme est, on le voit, fort engageaut. Mais, en art comme en politique, les programmes sont toujours très engageants. La grosse affaire est de savoir comment ils sont tenus, et ce n'est qu'en cours de saison, après des expériences et des efforts que nous suivrons toujours avec intérêt, qu'il nous sera donné de savoir si, une fois encore, les Latins ont conquis la Gaule.

Le spectacle d'ouverture témoigne déjà d'un agréable éclectisme : un drame d'abord, puis une farce. Le drame est italien, et la farce, naturellement, française. Il n'y a donc là aucun parti pris d'école, de système ni de nationalité. Pas de symbole non plus. Les Latins, nés malins, se gardent, des formules trop étroites et veulent qu'il y en ait pour tous les goûts. Le titre seul de leur pièce de

début semble indiquer l'intention de ramener un peu de soleil dans ce théâtre encore tout rempli des brumes de Norvège.

Alleluia est cependant une pièce assez noire. C'est l'œuvre d'un dramaturge italien, M. Marco Praga, très apprécié de l'autre côté des Alpes où il fait du théâtre depuis sa vingtième année, de sorte qu'à peine âgé de quarante ans, il est déjà aujourd'hui un très vieil auteur. Son Alleluia est connu à Monte Carlo où il a été interprété si remarquablement, nos lecteurs s'en souviennent, par M. Ermette Novelli. C'est M. Bour, du théâtre Antoine, qui a suppléé de son mieux à Paris le grand acteur italien. Le succès a été des plus honorables tant pour la comédie de Marco Praga que pour la Sortie de Bridoye, qui termina joyeusement cette première soirée de la Société des « Latins ».

L'Administrateur-Gérant : L. Aureglia

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 12 au 19 Janvier 1902

12. 10. 10. 10. 10. 10. 10. 10.	
VILLEFRANCHE, yacht à voiles Hespérus, fr., c. Daniel, CANNES, b. Marcelle. fr., c. Ballet, — — b. Ville-de-Marseille, fr., c. Garel,	sur lest. sable
Départs du 12 au 19 Janvier 1902	
Genes, vapeur Smaland, suedois, c. Willquit,	sur lest
MENTON, b. Virginie, fr., c. Brun,	vin
CANNES, b. Monte-Carlo, fr., c. Ferrero,	sur lest
- b. Fortune, fr., c. Dalbėra,	
- b. Marie, fr., c. Castinelli,	
- b. Marcelle, fr., c. Ballet,	_
- b. Bon-Pecheur, fr., c Arnaud,	-
- b. Ville-de-Marseille, fr., c. Garel	
VILLEFRANCHE, yacht à voile Hespérus, fr., c. Daniel,	

Etude de Mº Charles Tobon, huissier à Monaco 30, rue du Milieu, 30

VENTE SUR SAISIE

Le mardi vingt-huit janvier courant, à deux heures du soir et jours suivants, à la villa Cérès. sise à Monaco, quartier de la Condamine, rue Antoinette, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques d'une quantité de meubles et objets mobiliers consistant notamment en : Lits complets; armoires à glaces; commodes; tables de nuit; toilettes; glaces; buffet; piano; canapés; fauteuils; chaises; etc.

Au comptant, 5 º/o en sus pour frais d'enchères.

Charles Tobon.

Cabinet de Me Suffren Reymond, avocat à Monaco Villa de Millo

VENTE SUR LICITATION

Le jeudi 13 février prochain, à 11 h. du matin, dans la salle des audiences du Tribunal Supérieur de Monaco, au Palais de Justice et par devant M. d'ALVERNY, vice-président dudit Tribunal Supérieur, commis à cet effet, il sera procédé à la vente sur licitation, en un seul lot, au plus offrant et dernier enchérisseur, des immeubles ci-après désignés, dépendant pour partie indivise de la succession du sieur Laurent Bellando, propriétaire rentier, de son vivant, demeurant à Monaco.

Sur la poursuite de la dame Carensine Bellando, épouse du sieur Louis Colignon, docteur en médecine, et dudit docteur Colignon comme mari, pour tous les effets de droit, demeurant ensemble à Monte Carlo, ladite dame Colignon agissant comme héritière dudit sieur Laurent Bellando, et ayant pour avocat M° Suffren REYMOND, demeurant à Monaco, villa de Millo.

Contre: 1º la demoiselle Emma Bellando, mineure, sans profession, demeurant avec sa mère à Monaco, et 2º la dame Hyacinthe Guasco, veuve Laurent Bellando, mère de la précédente, demeurant à Monaco, prise tant en propre que comme tutrice naturelle et légale de la mineure Emma sa fille, ayant pour avocat Mº Lucien Barbarin.

Et en présence du sieur Honoré Bellando, caissier de la Société des Bains de Mer de Monaco, demeurant à Monte Carlo, pris comme subrogé tuteur de la mineure Emma Bellando.

DÉSIGNATION DES IMMEUBLES

A VENDRE

1º Un magasin avec arrière-magasin, sis en l'enceinte de Monaco, au rez-de-chaussée entre la rue du Milieu qui le limite au sud, et la rue Basse qui le limite au nord, tenant à l'est et au dessus à M. le Cher Donnève de Martinaud, et à l'ouest, aux demoiselles Gioffredy, et où s'exploite actuellement la pharmacie Botta, figurant au plan cadastral sous le nº 62 (partie) de la section C pour une contenance de 65 centiares.

2º Un autre magasin situé aussi à Monaco, rue des Carmes, au dessous de la maison Noghès, et limitant à droite et à gauche ladite maison Noghès, figurant au plan cadastral sous le nº 22 (partie) de la section C pour une contenance de 35 centiares environ.

La vente de ces immeubles a été autorisée par jugement du Tribunal Supérieur de Monaco, en date du 27 décembre 1901, enregistré.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à cette vente a été déposé au Greffe du Tribunal Supérieur, le 13 janvier courant, ainsi que le constate un acte de dépôt du même jour enregistré.

La mise à prix a été fixée par le jugement sus-énoncà la somme de cinq mille francs, outre les charges. ci..... 5,000 francs.

Il est ici déclaré que tous ceux qui voudront conserver des hypothèques légales sur les immeubles mis en vente, devront les faire inscrire avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé par moi, avocat poursuivant, le dix-huit janvier mil neuf cent deux.

Signé: Suffren REYMOND.

Enregistré à Monaco, le 20 janvier 1902, fo 63 ro. ce. 6. Reçu un franc.

Signé: CARRARA.

Etude de Me Louis Valentin, notaire à Monaco. 2, rue du Tribunal, 2

ADMINISTRACION DES DOMAINES DE S. A. S. LE PRINCE UTILITÉ PUBLIQUE

EXTRAIT publié en conformité des art. 19 et suivants de l'Ordonnance du 22 Mai 1858 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Aux termes d'un contrat reçu par Me Louis-Victor VALENTIN, notaire à Monaco, les dix, seize et dix-huit décembre mil neuf cent un, enregistré, 1º madame Julie-Angéline Scotto, propriétaire, veuve de François-Félix GRAEFE; 2º madame Marie-Claire Scotto, propriétaire, veuve de Sylvio Marescalchi; 3º Jacques-Amedee Scotto, artiste musicien: 4º madame Julie-Catherine Moulié, sans profession, veuve de Jean Scotto, ayant agi en son nom et comme tutrice légale de Henri-Louis, Louise-Franceline et Alfred-Amedée-Joseph Scotto, ses trois enfants mineurs; 5º César-Pierre Scotto, majeur, cuisinier; 6º mademoiselle Sophie-Louise Scotto, majeure, sans profession; 7º Raphaël Saltarelli, commerçant, et Beatrix Fenocchio, son épouse; 8º monsieur Eugène Cauvin, carabinier de Son Altesse Strenissime; 90 Félix Scotto, comptable au Casino, demeurant tous à Monaco; 10° et monsieur Léon Bariquand, propriétaire, demeurant à Paris, quai Henri IV, nº 40, ont cédé et abandonné au Domaine Public de S. A. S. Monseigneur le Prince Souverain de Monaco, pour l'établissement d'une voie publique carrossable partant du boulevard de l'Ouest, près le pont de Sainte-Dévote, et aboutissant à la porte de l'Observatoire.

1º A TITRE DÉFINITIF:

Une portion de terrain contenant quatre cent quarante-deux mètres carrés, à prendre dans les propriétés des cédants sises à Monaco, quartier des Révoires, cadastrées sous le nº 93 de la section A, de manière à confiner: au midi et au nord, l'une et l'autre des bandes de terrain ci-après, à l'est, monsieur Olivier, et à l'ouest le chemin des Révoires.

2º Et a titre provisoire pour faire retour aux CÉDANTS APRÈS L'ACHÈVEMENT DE LA ROUTE :

Deux bandes de terrain contenant ensemble cent deux mètres carrés à prendre dans les mêmes propriétés et placées: l'une au nord et l'autre au midi de la portion ci-dessus, de manière à confiner : à l'ouest, le chemin des Révoires, à l'est, mensieur Olivier et les héritiers Casanova, et des autres cotés, la portion ci-dessus et le surplus réservé par les cédants.

Cette cession a été faite à titre gratuit, mais à la charge par le Domaine public de mettre les terrains cédés à l'état de voie publique carrossable et de l'entretenir pareillement aux autres voies publiques et à ses frais.

Une expédition dudit contrat a été déposée ce jourd'hui au bureau des hypothèques de Monaco pour être

Les personnes ayant sur les immeubles ci-dessus désignés des privilèges, hypothèques conventionnelles, judiciaires on légales, sont invitées à les faire inscrire dans le délai de quinze jours, à défaut de quoi ces immeubles en seront définitivement affranchis.

Monaco, le vingt-un janvier mil neuf cent deux.

Pour extrait: L. VALENTIN. Etude de Me L. VALENTIN, notaire à Monaco 2, rue du Tribunal, 2

ADMINISTRATION DES DOMAINES DE S. A. S. LE PRINCE UTILITÉ PUBLIQUE

EXTRAIT publié en conformité des art. 19 et suivants de l'Ordonnance du 22 Mai 1858 sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.

Aux termes d'un contrat reçu par Me Louis-Victor VALENTIN, notaire à Monaco, le seize décembre mil neuf cent un, enregistré, 1º, monsieur Nestor Moehr, parfumeur et distillateur et madame Jeanne VERLEYSEN, son épouse, demeurant ensemble à Monaco;

2º monsieur François Bulgheroni;

3° Et monsieur Ido Bulgheroni, tous deux entrepreneurs de travaux publics, demeurant aussi à Monaco, ont cédé et abandonné au Domaine Public de S. A. S. Monseigneur le Prince Souverain de Monaco, pour l'établissement d'une voie publique carrossable, partant du boulevard de l'Ouest, près le pont de Sainte-Dévote, et aboutissant à la porte de l'Observatoire.

A TITRE DÉFINITIF:

Une portion de terrain de forme triangulaire contenant trente-sept mètres carrès, actuellement en état de che-min: confinant: à l'est, les héritiers Straforelly, à l'ouest, le surplus dudit chemin réservé par les cédants, au nord, monsieur Moehr, l'un d'eux et au midi, monsieur

Cette cession a été faite à titre gratuit, mais à la charge par le Domaine public de mettre les terrains cédés à l'état de voie publique carrossable et de l'entretenir pareillement aux autres voies publiques et à ses frais.

Une expédition dudit contrat a été déposée ce jourd'hui au bureau des hypothèques de Monaco pour être transcrite.

Les personnes ayant sur les immeubles ci-dessus désignés des privilèges, hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales sont invitées, à les faire inscrire dans le délai de quinze jours, à défaut de quoi ces immeubles en seront définivement affranchis.

Monaco, le vingt-un janvier mil neuf cent deux.

Pour extrait:

L. VALENTIN.

MAISON MODELE

Mine DAVOIGNEAU-DONAT

Fournisseur brevetée de S. A. S. le Prince de Monaco

Avenue de la Costa — MONTE CARLO — Rue de la Scala IMMEUBLE DU GRAND-HÒTEL

Médailles d'argent aux Expositions Universelles d'Anvers et Paris Pour la fabrication des objets en bois d'olivier Souvenirs du pays

Maroquinerie extra-fine. — Articles de Paris Jouets dernières nouveautés GRAND RAYON SPÉCIAL DE PAPETERIE. - REGISTRES PHOTOGRAPHIES. — CARTES POSTALES FOURNITURES DE BUREAUX

Parfumeries Grandes Marques. — Eventails Gants. — Rubans. — Voilettes Chaussettes et Bas de soie. — Chemises de soirées

Cravates. — Chaussures fines
Ombrelles riches. — Parapluies. — Cannes
Articles de Jeux. — Roulettes. — Tapis ARTICLES DE VOYAGE

English spoken — Man spricht deutsch

PRIX TRÈS MODÉRÉS

A VENDRE dans de bonnes conditions. une MAISON située rue des Fours, nº 1, à Monaco-Ville. — S'adresser à Me VALENTIN, notaire à Monaco, ou à M. Blanchy, passage Grana, à Monte Carlo

AMEUBLEMENTS & TENTURES

INSTALLATIONS A FORFAIT

Etoffes, laines, crins animal et végétal, duvets RÉPARATIONS DE MEUBLES



EUGÈNE VÉRAN

Monaco - Villa Baron, boulevard de l'Ouest - Condamine

PRIX MODÉRÉS

PARFUMERIE DE MONTE CARLO

M. MOBER

Fournisseur breveté de S. A. S. le Prince de Monaco

PRODUITS SPÉCIAUX

VIOLETTE DE MONTE CARLO

MUGUET DE MAI BOUQUET MONTE CARLO

EAU D'IRIS DE MONACO

EAU DE COLOGNE

FLUIDE LÉNÉTIF MOEHR

EAU, PATE ET POUDRES DENTIFRICES Poudre de Riz et Velouta SAVONS DE TOILETTE

NESTOR MOEHR

PARFUMEUR · DISTILLATEUR

Boulevard de l'Ouest (Pont de Sainte-Dévote) MONTE CARLO

HOUSE AGENT Agence de Location (Villas)

VENTE de TERRAINS dans de BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare MONACO-CONDAMINE

Le LIVRET-CHAIX CONTINENTAL renferme les services de toute l'Europe et un guide sommaire indiquant les curiosités à voir dans les principales villes :

1er vol. Services français, avec cartes des chemins de fer de la France et de l'Algérie; prix : 1 fr. 50.

2º vol. Services franco-internationaux et étrangers, avec carte générale des chemins de fer du continent. Prix : 2 francs Se trouvent dans toutes les gares, et à la Librairie CHAIX, rue Ber

Imprimerie de Monaco — 1902

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE — llauteur de l'Observatoire (Collège de la Visitation) : 65 mètres.

anvier	The second secon	TEMPÉRATURE DE L'AIR (Le Thermomètre est exposé au nord)	VENTS	ĖTAT DU CIEL
	9 h. midi 3 h. 6 h. 9 h. natin soir soir	9 h. midi 3 h. 6 h. 9 h. soir soir		
14 15 16 17 18	764.5 764.» 763.» 763.» 763.» 763.» 764.» 764.8 764.8 764.8 764.8 767.5 769.9 770.9 771.5 763.8 766.5 766.9 766.9 765.9 766.5 766.9 765.9 764.5 764.5 764.5 765.9 765.9 765.9 765.9 765.9 765.5 765.9 765.5 765.5 765.5 765.5	10 5 14	Sud faible. id. Est fort. Sud faible. SE faible. Est faible. id.	Beau. id. id. id. id. Couvert. Variable.
		14 15 16 17 18 19 14.2 13.8 11.6 14.» 12 3 14 » 10.» 9.» 8.6 9 » 10.8 10 5		